Présentation

Depuis la mise en place de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le 1er janvier 2006, les budgets des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche sont présentés dans deux missions interministérielles : Enseignement scolaire (MIES) et Recherche et enseignement supérieur (MIRES).

Les crédits affectés aux cinq programmes de la mission Enseignement scolaire relevant du ministère de l'Éducation nationale – le sixième relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche – s'élèvent pour 2009 à 58,7 milliards d'euros, soit une hausse de 1,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2008 [2]. Cependant, à champ constant, l'augmentation serait de l'ordre de 2 %. Ces changements de champ proviennent essentiellement de l'achèvement de la décentralisation avec le rattachement des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) aux régions et aux départements (pour environ 353 millions d'euros figurant en 2008 au programme Vie de l'élève). L'augmentation globale des crédits de ces programmes est inférieure à celle prévue pour les pensions des personnels se traduisant par le versement de plus d'un milliard de plus au compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions.

Ces programmes traduisent les priorités du gouvernement pour l'Éducation nationale : généralisation de l'accompagnement éducatif après les cours, scolarisation des élèves handicapés, modernisation du système de remplacement des enseignants absents et poursuite de la mise en place de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Mais ce budget concourt aussi à l'effort de maîtrise des finances publiques.

Il comporte des suppressions de postes (13 500 ETP non remplacés), surtout au niveau des personnels administratifs et des enseignants du second degré (à mettre en regard avec quelques mesures catégorielles pour la revalorisation de la situation des personnels) en raison de la baisse des effectifs. Par contre, dans le premier degré, de nouvelles classes devraient être créées, là aussi, en raison des évolutions démographiques, ainsi que des postes administratifs pour la mise en place des Établissements publics d'enseignement primaire (EPEP).

Au sein de la MIRES, les crédits du programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire s'élèvent à 11,7 milliards d'euros pour 2009 (en progression de 3,8 % par rapport à 2008) et ceux du programme 231 Vie étudiante à 2 milliards d'euros (en progression de 4,7 %). Ces hausses correspondent à environ 520 millions d'euros supplémentaires pour l'enseignement supérieur, dont plus de 200 millions iront abonder le CAS Pensions. Huit autres programmes concernent la recherche non universitaire, et un autre l'enseignement supérieur et la recherche agricoles. Favoriser la réussite des étudiants, réformer la carrière des enseignants et donner aux universités les moyens de passer aux compétences élargies sont les priorités gouvernementales inscrites dans le budget 2009 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'effort global de maîtrise des finances publiques s'y traduit par la suppression de 450 ETP, soit moins de un huitième des départs à la retraite.

Définitions

- LFI. Loi de Finances votée initialement, y compris, éventuellement, la Loi de Finances rectificative votée ultérieurement.
- Budget général de l'État. Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.
- Produit intérieur brut (PIB). Agrégat de la comptabilité nationale égal à la somme des valeurs ajoutées augmentées de la TVA et des droits de douane.
- LOLF. Loi organique du 1er août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État.
- Mission. Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
- Programme. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.
- ETP. Équivalent temps plein. Correspond à un agent à temps plein ; à un agent à mi-temps correspond 0,5 ETP.
- EPEP. Établissement public d'enseignement primaire. Établissement public doté d'une personne morale et d'un budget regroupant une ou plusieurs école(s) élémentaire(s) ou maternelle(s) et devant permettre une gestion mutualisée des moyens.

Source : Ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : PLF 2009, I - enseignement scolaire et II - recherche et enseignement supérieur.

[1] Évolution du budget de l'Éducation nationale, du budget de l'État et du PIB de 2006 à 2008 (programmes dépendant du ministère de l'Éducation nationale : 139, 140, 141, 214, 230 ; ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 150, 231) (milliards d'euros)

Budget exécuté pour	2006	2007	2008
Mission Enseignement scolaire (non compris Agriculture)	58,2	57,5	57,9
Mission Recherche et enseignement supérieur (non compris Agriculture)	11,9	12,6	13,3
Ensemble	70,1	70,1	71,2
Budget de l'État	269,3	266,8	275,0
Ensemble/budget État	26,0%	26,3%	25,9%
Ensemble/PIB	3,9%	3,7%	3,6%

[2] Évolution des missions interministérielles "Enseignement scolaire" et "Recherche et enseignement supérieur" de 2006 à 2009 (millions d'euros)

Mission interministérielle "Enseignement scolaire"

	Crédits ouverts en LFI pour			Crédits demandés	Évolution	
	2006	2007	2008	Montant	%	2009/2008
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	15 734,1	16 129,7	16 680,2	17 263,2	28,8	3,5%
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	27 732,7	27 878,8	28 321,6	28 685,7	47,8	1,3%
Programme 230 : Vie de l'élève	5 942,2	4 794,6	3 854,6	3 772,7	6,3	-2,1% (1)
Programme 139 : Enseignement privé des premier et second degrés	7 040,8	6 835,9	6 882,6	6 946,7	11,6	0,9%
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 002,0	2 065,1	2 066,6	2 067,6	3,4	0,0%
Sous total scolaire MEN	58 451,8	57 704,1	57 805,6	58 735,9	97,9	1,6%
Programme 143: Enseignement technique agricole	1 288,2	1 277,4	1 247,3	1 255,3	2,1	0,6%
Total mission "Enseignement scolaire"	59 740,0	58 981,5	59 052,9	59 991,2	100,0	1,6%

⁽¹⁾ Transfert des personnels TOS aux collectivités locales.

Mission interministérielle "Recherche et enseignement supérieur" Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire (millions d'euros)

	Crédits ouverts en LFI pour			Crédits demandés pour 2009		Évolution
	2006	2007	2008	Montant	%	2009/2008
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	4 339,6	4 637,5	4 737,0	5 039,9	43,0	6,4%
Établissements d'enseignement privés (action 4)	50,4	56,4	59,3	61,8	0,5	4,2%
Bibliothèques et documentation (action 5)	372,1	378,1	349,8	360,2	3,1	3,0%
Reherche universitaire (actions 6 à 12)	2 849,3	3 144,7	3 628,8	3 674,0	31,4	1,2%
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	79,8	84,7	76,3	77,6	0,7	1,7%
Immobilier (action 14)	912	1 240,9	1 415,3	1 332,1	11,4	-5,9%
Pilotage et support du programme (action 15)	745,5	727,8	1 006,3	1 159,5	9,9	15,2%
Dotations globalisées aux établissements						
d'enseignement supérieur (action 16) (2)	747,9	389,3				
Total programme 150	10 096,6	10 659,4	11 272,8	11 705,1	100,0	3,8%

⁽²⁾ Pour 2008 : crédits redistribuées sur les autres actions.

Programme 231: Vie étudiante (millions d'euros)

	Crédits ouverts en LFI pour			Crédits demandés pour 2009		Évolution
	2006	2007	2008	Montant	%	2009/2008
Aides directes (action 1)	376,5	1 441,3	1 503,7	1 547,2	75,2	2,9%
Aides indirectes (action 2)	227,2	229,0	251,1	271,0	13,2	7,9%
Santé des étudiants et activités associatives,						
culturelles et sportives (action 3)	75,6	112,0	137,7	142,5	6,9	3,5%
Pilotage et animation du programme (action 4)	59,1	64,6	73,0	97,0	4,7	32,9%
Total programme 231	1 738,4	1 846,9	1 965,5	2 057,7	100,0	4,7%